



COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence professionnelle **STAPS parcours Gestion de projets et structures artistiques et culturels** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président : Delphin TISSIER

Membres :

Peggy CAMUS

Anne-Laure LEONARD

Estelle MINGAM

Nathalie MONDÉ

Frédéric SONNET

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 27 octobre 2023

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS
3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr